L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL —NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 JUILLET 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 89 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 7 JUILLET 1849.

AVIS.

☞ PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou accepter aucun compte pour les propriétaires de l'Abeille, excepté M. E. Duverger, notre teneur de livres, et MM. E. Morton Quirk et De La Neuville, [illegible].
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1849.
MAGNE & WEISSE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR:
ALEXANDRE DECLOUET.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.

CONGRES.
PREMIER DISTRICT:
O. P. JACKSON.

DEUXIEME DISTRICT:
CHARLES M. CONRAD.

COMPTE-RENDU DE L'AFFAIRE GALLOT.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs au compte-rendu de l'affaire Gallot que nous publions plus loin. Un de nos collaborateurs a assisté à l'audience et a rapporté avec une rigoureuse exactitude toutes les péripéties de cette cause qui a si long temps excité la curiosité publique et qui vient enfin d'avoir une solution.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

ARRIVEE DU CANADA.

Nouvelles d'Europe d'une semaine plus récentes.

Grande Bataille entre les Russes et les Hongrois Victoire de ces derniers. Rome libre encore--Nouvelle insurrection à Paris.

Nous avons reçu hier soir la dépêche suivante [illegible] steamer Canada à Halifax [illegible] des avis de la plus haute importance [illegible] date du 23, nous l'avons [illegible] le télégraphe a [illegible].

Washington, 6 juillet.

Arrivée du steamer.

Le navire à vapeur Canada, parti de Liverpool le 23 juin, vient d'arriver à Halifax avec des nouvelles de sept jours plus récentes que celles de l'Hibernia.

Hongrois et Autrichiens.

Une grande bataille a été livrée entre les Autrichiens et les Hongrois. CES DERNIERS ONT ETE VICTORIEUX.

Rome.

La capitale de la chrétienté résiste héroïquement aux troupes de Louis-Napoléon. C'est en vain que le général Oudinot a commandé l'assaut. Les assaillans ont été repoussés. La ville [illegible] Rome est encore libre.

France--Insurrection.

Une nouvelle insurrection a éclaté à Paris. Les [illegible] sont les auteurs de ce mouvement. Le [illegible] a été vive. Il y a eu de part et d'autre de nombreuses victimes, mais les troupes du gouvernement ont enfin triomphé et les insurgés ont été obligés de rentrer dans le devoir.

Voici deux insurrections dans le mois de [illegible] l'Hibernia rapporte les détails [illegible] le 13 juin, la date de la seconde [illegible].

Des troubles ont également éclaté à Marseille et à Lyon. On s'est battu avec acharnement dans ces deux villes.

DEUXIEME DEPECHE.

Washington, 6 juillet.

Les nouvelles commerciales apportées par le Canada [illegible] au 23 juin. Durant la semaine [illegible] la confiance a augmenté sur le marché [illegible]. Les cotes ont été établies [illegible] comme suit: Upland [illegible] Mobile 4 3/4, Orleans 5 pences. Il y a eu une légère amélioration sur le marché aux céréales. La farine de Baltimore valait 23 sh. 6 pences, celle de l'Ohio 25 sh. Le marché monétaire à Londres était aisé.

Perte des Autrichiens et des Russes.

Dans la dernière bataille livrée entre les Russes et les Autrichiens contre les Hongrois, les premiers ont perdu vingt trois mille hommes, tandis que les Hongrois n'ont perdu qu'environ [illegible] hommes. L'affaire a eu lieu sur une grande plaine entre Rako et Weizan et a duré soixante heures.

☞ Cette dernière dépêche nous a été expédiée de Washington, hier après-midi à 2 heures 30 minutes, et nous est parvenue à 7 heures 35 minutes. En cinq heures.

TROISIEME DEPECHE.

Washington, 5 juillet.

Marché monétaire.—LONDRES, 23 juin.—Les consolidés sont fermes, 91 5/8 à 91 3/4; la nouvelle émission de 3 1/4 pour cent est de 91 3/4 à [illegible].

MARCHE AU COTON DU HAVRE.—Au 21 juin, le marché au coton était actif, il s'était vendu 2,500 balles à une hausse d'un à deux francs sur les dernières cotes.

QUATRIEME DEPECHE.

Baltimore, 4 juillet.

JOURNEE DE PRIERES.—Le président Taylor vient de publier une proclamation recommandant aux citoyens de l'Union de suspendre toute affaire, vendredi, le 3 août prochain, et de consacrer ce jour au jeûne et à la prière pour obtenir du ciel la cessation de l'épidémie régnante.

Il y a eu une bataille, dans les plaines, entre les gardes de Santa-Fé et les indiens Apaches. Ces derniers ont perdu 20 guerriers, et nous avons eu 3 hommes tués.

SENATEUR.—Une Convention tenue à Thibodeauxville, il y a quelques jours, a désigné M. JAMES S. COLE comme le candidat whig pour représenter au sénat de l'Etat le district composé des paroisses Assomption, Terrebonne et Lafourche Intérieure.

NOMINATION.—M. GAMAGE, de la Caroline du Sud, vient d'être nommé consul en Toscane, en remplacement de M. Joseph A. Birda.

NORFOLK.—Les élections municipales viennent d'avoir lieu à Norfolk, dans la Virginie. M. Wm. H. Dabney a été élu maire à une forte majorité.

LE CHOLERA A CINCINNATI.—Il y a eu à Cincinnati, dans les vingt-quatre heures qui sont expirées le 25 juin, 150 décès causés par le choléra. La mortalité a été moins grande les jours suivants.

DEPART DES STEAMERS.—Le Cambria est parti mercredi, le 27 juin, pour Liverpool, emmenant à son bord 94 passagers pour l'Europe.

Le Falcon a dû quitter le port de New-York le lendemain pour Chagres avec les malles du Pacifique.—Le lieutenant Beal est parti de Washington le 27 avec d'importantes dépêches pour la Californie; son passage était arrêté à bord du Falcon. Le contenu des dépêches n'a pas transpiré au-dehors, mais on croit généralement que le colonel Weller sera rappelé, et que le colonel Fremont lui succédera en qualité de commissaire. Il est probable aussi que le général Smith recevra l'ordre d'organiser un gouvernement provisoire en Californie, en attendant que le Congrès admette le territoire dans l'Union.

DROIT D'EXPORTATION.—En vertu d'un décret du gouvernement mexicain, les droits d'exportation sur les métaux précieux sont fixés comme suit: or monnayé ou ouvragé, deux pour cent; argent monnayé ou ouvragé, trois pour cent; argent pur ou avec alliage fondu en statues, etc., quatre et demi pour cent. Tout argent monnayé arrivant de l'intérieur paiera deux pour cent dans les ports de mer.

M. ALEXANDRE DE BODISCO, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie à Washington, s'est embarqué dernièrement à New-York pour St-Pétersbourg. Il part seul, car son absence ne sera pas longue. Sa famille reste à Washington.—La chancellerie est confiée aux soins de M. EDOUARD DE STOECKL, premier secrétaire d'ambassade.

AFFAIRE GALLOT.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.

Accusation de faux.—Témoignages.—Plaidoiries.—Acquittement de Mme Gallot.

L'affaire de Mme Gallot, née Elise-Clément, accusée de faux, a été appelée hier devant la 1re cour de district.

Une foule immense se pressait dans toutes les parties de la salle pour assister aux débats. On voulait connaître enfin le dernier mot de cette mystérieuse affaire qui a si vivement intéressé le public dès le commencement.

Mme Gallot a été arrêtée sous la prévention d'avoir contrefait la signature de M. Michoud au bas d'un billet à ordre de $10,000. Nous ne reviendrons pas sur les détails que nos lecteurs connaissent déjà, et nous nous bornerons à rapporter fidèlement les péripéties du drame judiciaire.

M. CYPRIEN DUFOUR est au banc de la défense. Le ministère public est représenté par l'avocat-général, l'avocat de district et M. ISAAC T. PRESTON; ce dernier est chargé de défendre les intérêts particuliers de M. Michoud.

Les membres du jury prêtent serment.

L'avocat du district lit à haute voix l'acte d'accusation. La prévention porte sur deux chefs: 1o contrefaçon de la signature de M. Michoud; 2o mise en circulation d'un billet muni de cette fausse signature dans le but de frauder le plaignant.

Voici une copie de ce billet:

Nlle-Orléans, 13 avril 1849.

A présentation je paierai à Mlle Elise Clément ou à son ordre la somme de dix mille piastres pour valeur reçue.
(Signé:) ANT. MICHOUD.

Il y a sur le verso du billet l'endossement de "Elise Clément" et plus bas l'endossement de son mari, M. Gallot, ainsi conçu:

"Payez à M. A. Chiapella ou à son ordre."
(Signé:) GALLOT.
"Nlle-Orléans, 14 avril 1849."

M. A. Chiapella, notaire, est le premier témoin appelé. Il examine le billet que l'avocat général lui présente. Ce billet, dit le témoin, m'a été remis par M. Gallot en personne, pour en recouvrer le montant et le lui expédier à New-York. Je me rendis chez M. Michoud qui me répondit qu'il ne devait rien et qu'il consulterait d'ailleurs son avocat. C'est le 14 avril que M. Gallot m'a fait la remise du billet; en me le confiant, il me pria de ne le présenter que dans deux ou trois jours. Je n'en fis rien et je passai le jour même chez M. Michoud. Il était absent et je ne pus le voir que le lendemain, dimanche, 15 avril. M. Gallot a endossé le billet en ma présence. Il m'apprit qu'il avait épousé Mlle Elise Clément le matin même (14 avril). Quant à l'endossement de M. Gallot, celle-ci est convenue qu'elle l'avait écrit de sa propre main.

M. Antoine Michoud est appelé et prête serment. C'est le 13 avril que j'ai vu l'accusée pour la première fois. Elle est venue ce jour-là à mon magasin et, après avoir acheté différents objets, elle a tiré de sa poche un morceau de papier et m'a prié de lui donner un compte acquitté par moi-même, car, a-t-elle observé, ce que je viens d'acheter est pour une autre personne. Elle est revenue quelques instans après et m'a fait d'autres achats, me priant comme la première fois de lui donner un compte acquitté. Elle me dit qu'elle s'appelait Mlle Maria. Je lui donnai un compte acquitté, de sorte qu'elle se trouvait avoir ma signature sur deux morceaux de papier.

Le témoin, répondant aux questions qui lui sont posées, parle de l'entrevue qu'il a eue avec M. Chiapella et déclare qu'il n'a jamais souscrit de billet ou check qui ne fût tout entier de sa main. Il convient que la signature du billet est la sienne, mais elle a dû y être transportée à l'aide d'un procédé chimique.

L'AVOCAT GENERAL.—Est-ce bien votre véritable signature ou non?

LE TEMOIN.—Non. La signature a dû être transportée. Les lettres sont empâtées; ce n'est pas ainsi que je signe ordinairement.

Le témoin se livre ici à des conjectures sur la façon dont sa signature a pu être reproduite, mais l'avocat de la défense lui fait observer qu'il n'a pas le droit d'exprimer des conjectures.

M. Michoud reprend sa déposition.—C'est l'accusée, ici présente, qui est venue à mon magasin le 13 avril; Mlle Elise Clément et Mlle Maria sont une seule et même personne; je n'ai pas à cet égard l'ombre d'un doute.

L'avocat-général fait circuler parmi les membres du jury plusieurs checks et documens écrits par M. Michoud.

M. MICHOUD.—Mon commis, mort depuis quelque temps, se trouvait au magasin lorsque Mlle Elise Clément est venue y faire des emplettes. Je n'avais jamais vu l'accusée avant le 13 avril et elle n'est toujours restée étrangère. Il y a eu un intervalle d'un quart-d'heure entre sa première visite à mon magasin et la seconde. Le lendemain matin, à neuf heures, je revis Mlle Clément qui s'informa du prix de quelques articles qui ne font pas partie de mon commerce. Mon magasin est situé au coin des rues Vieille Levée et Ursulines. Je suis presque toujours chez moi; je sors rarement.

Contre-examen de la défense.

M. DUFOUR.—Quels sont les articles que l'accusée a achetés chez vous, et combien lui en avez-vous vendus?

M. Michoud répond à cette question en recueillant tant bien que mal ses souvenirs.

M. DUFOUR.—N'est ce pas votre signature qui figure au bas du billet qui vous a été présenté?

LE TEMOIN.—Je ne puis pas dire positivement que ce soit ma signature. Le mot ANTOINE est bien tracé, mais MICHOUD est écrit d'une si drôle de façon, les lettres sont tellement surchargées d'encre, si à la fois si raides et si rondes, que je ne puis pas dire positivement....

Le témoin montre quelque hésitation, comme il en a déjà montré dans l'instruction; il semble évidemment embarrassé. Interrogé par l'avocat général, il répond que depuis l'instruction dirigée par le recorder, il a examiné à la loupe la signature du billet. Il est impossible que ce soit lui qui ait écrit le mot MICHOUD. C'est l'accusée elle-même qui a écrit une deuxième fois, comme à la prière de ses maris et me l'a présenter pour que j'y misse ma signature.

M. DUFOUR.—N'avez vous pas dit devant le recorder que vous aviez signé la note sous l'empire de circonstances étranges, et lorsque vous en avez fait la déclaration, aviez vous examiné à la loupe la signature du billet?

M. MICHOUD.—Je ne me le rappelle pas.

M. DUFOUR.—Je me le rappelle, moi, et je demande à être mis sous serment. C'est un témoignage de la plus haute importance.

Les témoignages à charge sont clos. M. Chiapella est appelé par la défense. A sa première entrevue avec M. Michoud, celui-ci n'a pas nié sa signature; il ne lui en a même pas parlé. M. Michoud avait refusé de payer le billet; j'ai écrit à M. Gallot, à New-York, pour lui dire qu'il ne serait peut-être pas prudent de laisser sa femme revenir à la Nouvelle-Orléans.

M. GUSTAVE SCHMIDT, avocat.—Il y a deux ou trois semaines, j'ai rencontré M. Michoud et je lui ai demandé s'il était vrai que Mme Gallot s'obstinât à déclarer que le billet était bon. M. Michoud me répondit que la signature avait dû être transportée d'un ancien billet. J'ai compris que M. Michoud reconnaissait que la signature était véritablement la sienne, quels que fussent d'ailleurs les moyens employés pour l'obtenir.

M. JULES DAUME.—Je suis commis chez MM. Gallot & Cie. Je crois que M. Gallot est en ce moment en France. Il est parti avec l'intention de revenir, et je pense qu'il sera de retour ici en novembre prochain.

Interrogé par M. Preston, le témoin déclare qu'il connaît Mme Gallot; il la connaît depuis qu'elle est arrivée à la Nouvelle-Orléans. Je ne sache pas qu'elle ait jamais fait d'affaires assez considérables pour exiger une mise de fonds de $10,000. J'ai vu entre les mains de l'accusée un billet pour une valeur considérable portant la signature de J. Hagan. Je ne me rappelle pas le montant du billet. L'accusée a tiré le papier de son portefeuille et l'a présenté à M. Gallot. Dix ou douze jours après le mariage a eu lieu. J'ai entendu dire qu'il existait ici une maison où l'on peut transporter d'une feuille de papier sur une autre toute écriture tracée avec de l'encre ordinaire. Cependant, je n'ai jamais vu l'accusée aller dans cette maison. Je l'ai vue une fois se rendre chez M. Hagan.

M. DUFOUR.—Puisque le ministère public a interrogé le témoin sur un billet portant la signature de M. Hagan, je vais aller moi-même au fond de cette affaire. Qu'on appelle Mlle Félicie Clément.

Mlle Félicie Clément se présente et prête serment. Je suis, dit elle, la sœur de l'accusée. Elise est arrivée à la Nlle Orléans en novembre dernier à bord du navire l'Espérance. Je l'ai reçue chez moi, rue Toulouse, et elle y est toujours restée. Je connais très-bien M. John Hagan. Il avait l'habitude de venir me voir très souvent. J'ai eu deux fois à me plaindre de la conduite de ma sœur. Revenant une fois de Mandeville, je l'ai trouvée renfermée avec M. Hagan dans une chambre. M. Hagan s'est permis certaines libertés avec ma sœur. Une autre fois, je les ai encore surpris ensemble et ils avaient devant eux sur la table un papier; j'ai voulu faire quelques remontrances à Elise, mais elle m'a répondu: "Sois tranquille, et elle m'a montré un billet souscrit par M. John Hagan. Je ne me rappelle pas le montant du billet.

Interrogée par les avocats de l'Etat, Mlle Félicie Clément répond, qu'elle ne connaît pas de maison où l'on transporte l'écriture à l'aide d'un procédé chimique. M. Hagan venait souvent chez elle; elle travaillait pour lui; elle fait des chemises, &c. M. Michoud ne venait pas chez elle, mais elle a vu sa sœur entrer une ou deux fois dans le magasin de M. Michoud. Elle les a vus parler ensemble sur le pas de la porte et entrer ensemble. Quant à M. Hagan, le témoin ignore complètement où il se trouve à cette heure.

M. CYPRIEN DUFOUR prête serment. Il me répugne, dit-il, de déposer dans une affaire où je suis employé comme avocat, mais c'est le seul moyen de constater un fait important. Je dois à l'intérêt de la vérité de dire que j'ai entendu et que le plaignant a malheureusement oublié. Dans le cours de l'instruction, M. Michoud, après avoir examiné attentivement la signature du billet, a observé que ce pouvait être la sienne, mais qu'alors il l'aurait donnée dans des circonstances étranges.

M. L. HEYLIGER remplace M. Dufour sur le banc des témoins. M. Heyliger déclare qu'il appartient à la rédaction anglaise de l'Abeille. Il a assisté à l'instruction devant le recorder Génois pour en rendre compte dans le journal. Il corrobore pleinement la déposition de M. Dufour. Interrogé sur certain avis qui a paru il y a quelque temps dans l'Abeille, le témoin répond qu'il ne sait absolument rien de tout cela.

M. Ernest Mouginet appelé et prête serment entre les mains du greffier.

M. ERNEST MOUGIN.—Je suis pharmacien; j'ai étudié la chimie. Un examen attentif du papier sur lequel est écrit le billet, ne permet pas de croire qu'il ait été soumis à une action chimique. S'il en était ainsi, les marques ordinaires de la fabrique eussent disparu. Voici un morceau de papier dont j'ai effacé l'écriture à l'aide d'une solution; voyez, les marques de la fabrique n'y sont plus.

Interrogé par les avocats de l'Etat, le témoin répète qu'aucune apparence extérieure n'indique que le papier sur lequel est écrit le billet ait été soumis à une action chimique. Je ne sache pas, dit-il, qu'il existe un moyen de transférer une signature, à l'aide d'un procédé quelconque, d'un morceau de papier sur un autre.

M. PRESTON.—Savez-vous, monsieur, s'il a été fait quelque nouvelle découverte photographique?

M. MOUGIN.—Je l'ignore, monsieur.

Mlle FELICIE CLEMENT est rappelée et reprend sa place sur le banc des témoins. Elle déclare demeurer rue Toulouse, No 94. M. Preston lui rappelle qu'un avis publié il y a quelques mois dans l'Abeille portait l'indication de son domicile. Avez-vous connaissance de cet avis?

M. DUFOUR.—Une pareille question ne peut pas être posée au témoin. Il n'y a rien de commun entre cet avis et l'affaire pour laquelle l'accusée se trouve présente dans cette Cour.

LA COUR.—M. Dufour a raison; M. Preston n'a pas le droit de poser une semblable question à l'accusée.

L'avocat de la défense déclare qu'il n'a plus de témoins à faire entendre.

L'avocat de district se lève pour ouvrir les débats. Il expose sommairement les faits de la cause et soumet au jury le texte de la loi.

M. DUFOUR.—L'accusée désire adresser quelques mots au jury; je ne prendrai la parole que lorsqu'elle se sera fait entendre.

MME GALLOT se lève. Elle tient un papier à la main. Elle lit d'une voix émue les phrases suivantes que nous reproduisons textuellement:

"Je jure que je suis innocente des accusations qui sont faites contre moi. Je vais vous dire la pure vérité. Monsieur Michoud m'a recherchée pour me faire la cour. Depuis quelque temps il me promettait une reconnaissance pour témoignage de son affection. Je suis allée chez lui le 13 avril; après une conversation je lui ai rappelé la promesse qu'il m'avait faite. Il m'a répondu qu'il tiendrait à sa parole. Je lui ai demandé ce billet de dix mille piastres; il est allé dans son petit cabinet de lecture, à côté de son magasin, un instant après il est revenu, tenant le billet. Il s'est placé sur un petit bureau dans son magasin; il a signé avec une plume d'oie qui m'a paru très faible, prise dans un gros encrier carré en liège ou en bois. Il m'a remis ce billet tel qu'il est, en me disant: Je viendrai à mourir aujourd'hui, vous pourriez percevoir cette somme de suite sur ma succession. Je lui aurais demandé douze ou quinze mille piastres, qu'il me les aurait accordées."

M. DUFOUR prend la parole. Son discours, que nous ne pouvons rapporter en détail, à cause de sa longueur et de l'espace qu'occupe déjà ce compte-rendu, a été une des plus remarquables plaidoiries qu'ait encore faites ce jeune avocat dont le talent grandit chaque jour et qui est appelé à occuper prochainement un rang éminent dans le barreau orléanais. Il a tiré un admirable parti des témoignages, les a mis en regard, les a comparés, les a analysés avec un tact infini. Il s'est appesanti surtout sur ce point important que M. Michoud, sur le témoignage duquel toute l'accusation était basée, avait un intérêt immense à la condamnation de l'accusée. Le plaignant se trouve placé dans une étrange position. Il veut se tirer d'embarras à toute force. Voyez, messieurs, il ne se fie pas aux lumières, au zèle, au talent des avocats qui représentent le ministère public; non, il faut qu'il s'adresse à une des célébrités du barreau. C'est d'abord M. Soulé qu'il va trouver, M. Soulé si éloquent, si irrésistible dans les causes criminelles, M. Soulé qui sait, grâce à son beau talent, impressionner si vivement un jury, qui connaît à fond le droit criminel, qui en fait l'objet d'études spéciales depuis qu'il appartient au barreau de la Nouvelle-Orléans. Mais M. Soulé est obligé de partir; à qui s'adresse M. Michoud? A une autre lumière du barreau, à un homme qui a été deux fois avocat-général, qui a même prendre cette cour comme juge, qui connaît admirablement le droit criminel, qui a une grande puissance de logique, et que ses confrères redoutent à bon droit. Vous les deux hommes dont M. Michoud se procure l'assistance. Son bon droit ne lui suffit pas; les avocats de l'Etat ne lui suffisent pas; il faut qu'il ajoute un poids terrible dans la balance de la justice afin de la faire pencher en sa faveur! Et cependant il n'est que le plaignant! Eh bien! dites, est-il, oui ou non, intéressé à la condamnation de l'accusée? Dites, ses actes, sa conduite le prouvent-ils assez clairement? La présence de M. Preston au banc de l'accusation n'a-t-elle, oui ou non, quelque signification? Oh! non, M. Michoud est parfaitement désintéressé! Oh! il ne veut que le triomphe de la justice, n'est-ce pas? Voyez sa sollicitude. Il amène des renforts au ministère public. Il fait avancer un corps de réserve pour écraser une pauvre femme.

Messieurs, continue M. Dufour, ce n'est pas la première affaire de ce genre qui ait été évoquée devant les tribunaux de notre pays. Il n'est pas rare—l'expérience de chaque jour le démontre—que des vieillards se prennent de folle passion pour de jeunes femmes. Ces vieillards, cela se voit très souvent, ont parfois la faiblesse de souscrire des billets à ordre au bénéfice de leur enchanteresse. Certes, je ne l'ignore pas, ils comptent bien ne jamais payer les billets, mais ils peuvent bien aussi tomber dans leurs propres filets. Je me souviens parfaitement de ce qui a eu lieu à la Nouvelle-Orléans il y a quelque vingt ans. Un des habitans de la ville, un général de milice, entretenait des relations intimes avec une actrice, et, dans un beau mouvement d'enthousiasme, il lui livra un billet pour une somme considérable. Il se repentit bientôt et voulut reprendre le billet, mais la dame de ses pensées y attachait un tel prix qu'elle le tenait précieusement caché dans son corsage. Le pauvre général se désespérait. Il songea enfin à suborner la femme de chambre de l'actrice. Ce vieux moyen lui réussit à merveille. La femme de chambre profitant d'un moment où sa maîtresse était au bain, s'empara du billet et le remit au général. Mais l'actrice, qui avait sans doute plus de savoir-faire que de talent, avait pris toutes ses précautions. Elle avait porté le billet chez un notaire, l'avait fait certifier et parapher, de telle sorte que la soustraction du chiffon de papier ne tirait nullement le malheureux général d'embarras. Le vieillard, apprenant ce fait de sa maîtresse elle-même, aima mieux payer que de subir un scandaleux procès. Il s'exécuta de bonne grâce.

M. Dufour a terminé son discours par d'autres considérations, que nous regrettons de ne pouvoir rapporter, et qui ont vivement impressionné le jury.

M. ISAAC T. PRESTON prend ensuite la parole pour l'accusation. Il a fait un admirable discours plein de sens, plein de raison, remarquable de logique et de verve.

A 3 heures et quart, après le résumé du juge, le jury se retire pour délibérer, et rentre une demi-heure après avec un verdict d'acquittement. Deux jurés étaient absens. Le juge les fait venir et leur demande s'ils approuvent le verdict. L'un d'eux répond négativement. Le jury se retire de nouveau pour délibérer et revient une seconde fois à 5 heures avec un verdict d'acquittement.

L'accusée est mise immédiatement en liberté, et le billet qui a servi de base à l'accusation lui est remis comme son bien légitime.

AVIS AUX EMIGRANS CALIFORNIENS.—Bon nombre d'Américains qui émigrent en Californie, séduits par la beauté des provinces mexicaines limitrophes, s'y arrêtent et fondent çà et là de petites colonies. Le gouvernement de Mexico en a pris ombrage. Il vient d'adresser une circulaire aux gouverneurs des différens Etats de la République leur rappelant qu'il faut une autorisation pour former des établissemens sur le territoire national. Cette circulaire a été adressée à l'ambassadeur mexicain à Washington et publiée dans les journaux de cette ville.

Chronique Locale.

UNE BONNE CAPTURE.—Nous avons rapporté, il y a quelque temps, qu'un nommé Isaac Hirsch, de Memphis (Tennessee), qui avait été arrêté ici comme sécurité pour une somme de $1,600 due à M. C. Yale, était parvenu à s'échapper des mains du shérif. Aussitôt que cet officier eut connaissance de cette évasion, il dépêcha à la poursuite de Hirsch M. Norbert Trepagnier, son député. En arrivant à Memphis, M. Trepagnier apprit que celui qu'il poursuivait en était parti. Il ne se découragea point cependant, et prenant avec lui un officier de Vicksburg, il se mit à la recherche du prisonnier. Après quelques jours de voyage, il découvrit son homme à Hopkinsville (Kentucky), mais tellement bien déguisé qu'il fallut toute sa perspicacité pour le reconnaître. Il l'arrêta immédiatement, orna ses mains d'une paire de menottes, et, le plaçant dans une voiture, prit en toute hâte le chemin qui devait les ramener à la Nouvelle-Orléans.

Hirsch avait un frère avec lui, qui, après une demi-heure de voyage, proposa de régler le montant dû. Il engagea en conséquence M. Trépagnier à le suivre à la ville, ce que celui-ci accepta, mais il ordonna en même temps à l'officier de police de Vicksburg, entre les mains duquel il laissa le prisonnier, que dans le cas où il ne serait pas de retour dans une heure, il eût à conduire Hirsch à la Nouvelle-Orléans. L'ordre d'arrestation dont M. Trepagnier était porteur n'était pas exécutoire dans le Kentucky, de sorte que lorsque le frère se trouva seconde d'un avocat et d'un parent à lui, demanda à voir l'ordre d'arrestation, M. Trépagnier, tout en répondant qu'il l'avait dans sa poche, commença à penser qu'il était tombé dans un guêpier. Conservant cependant sa présence d'esprit, il profita d'un moment d'inattention des personnes avec lesquelles il se trouvait et s'enfuit à toute course; atteindre la voiture où était le prisonnier, sauter dedans, crier au cocher de fouetter ses chevaux, fut l'affaire d'un moment.

Après avoir voyagé quelque temps ainsi, Hirsch voyant que sa dernière ressource était de compter la somme, offrit d'entrer en arrangement, et sur le consentement de M. Trépagnier, paya comptant $2,000 pour le montant du billet et les frais de voyage. Le prisonnier fut alors libéré et M. Trepagnier se dirigea sur la Nouvelle Orléans, où il est arrivé hier avec la somme. Ce Monsieur ajoute que le prisonnier avait encore sur lui environ 4 ou 5,000 piastres.

Par une fatalité extraordinaire la personne chargée d'aller déposer cet argent en banque a perdu en route un billet de $500.

CONTREBANDE.—Jérome Perazia et Giovani Grillio ont été arrêtés par M. H. Breen, officier de la douane, pendant qu'ils tentaient de faire passer des fleurs artificielles en contrebande. Le recorder Génois a envoyé les délinquants pardevant la 1re cour de District.

—Le recorder Génois a envoyé hier pardevant le juge Derbès, un esclave nommé Sam, appartenant à M. John Hoey et accusé par M. Geo Loth d'avoir volé 65 barils de sable, qui étaient déposés près le canal Carondelet.

Wm. Lewis, accusé d'avoir volé quelques assiettes en étain à un cafetier du marché, a été envoyé hier pardevant la 1re cour de district par le recorder Génois.

Le recorder Génois a envoyé à la maison de travail pour 30 jours, le nommé James Broderick, pour avoir frappé une femme.

—Jean Dally, alias Picayune, alias Moutarde d Pape, a comparu hier devant le recorder Génois, sous l'accusation d'avoir assailli le watchman Bindy, dans l'exercice de ses fonctions. L'accusé a été envoyé par le recorder Genois à la maison de travail.

—Un nommé Robert McConnel, accusé d'avoir tenté de s'introduire avec effraction, dans la maison de Mme Bouny, rue Condé, a été arrêté hier dans la 1re municipalité.

AU REDACTEUR.

DES FRICTIONS.

Dans sa première lettre sur le choléra, M. le docteur DELERY recommande les frictions comme un des premiers moyens à employer au soulagement des malades. Cette recommandation est fort sage; elle est d'ailleurs fondée sur ce que l'expérience a constaté, en Russie, à Paris, et ailleurs. D'un autre côté, les somnambules magnétiques sont unanimes à les recommander aussi: seulement ils veulent que ces frictions sèches soient faites avec la main nue. Mais si la médecine savante et la médecine instinctive sont si près de s'entendre, le monde en général est fort peu d'accord sur une manière de faire les frictions, et pourtant la manière de procéder n'est pas indifférente.

Les frictions ont été employées de tout temps; mais si on ne retrouve nulle part comment les anciens les pratiquaient, du moins on sait qu'elles étaient si importantes, qu'Hippocrate devait faire, à leur sujet, un traité spécial. Ce grand homme dit, en effet, dans son Traité des articulations: "Un médecin a besoin de savoir beaucoup de choses; il ne doit pas ignorer quel avantage il doit recueillir des frictions: elles peuvent produire des effets entièrement opposés entr'eux: elles serreront des articulations trop lâches; elles relâcheront celles qui seront trop tendues. J'exposerai, dans un autre traité, la méthode de faire les frictions et leur utilité...." Et plus loin: "Je répète qu'il faut les faire doucement pour qu'elles soient utiles."

Malheureusement ce traité, que promettait le père de la médecine, a été perdu, ou peut-être n'a-t-il pas été fait, et j'ignore si cette lacune a été comblée par quelqu'autre médecin; mais nous devons aux somnambules magnétiques d'excellentes notions sur ce point bien plus important qu'on ne le pense communément: On les trouve décrites dans tous les ouvrages qui traitent de la magnétisation. Les cadres d'un petit article de journal ne me permettant pas de les transcrire ici, je me bornerai à dire qu'il ne faut pas frictionner avec force ni précipitation, ni par un mouvement de va-et-vient: il faut, au contraire, poser la main, ou les mains, sur le siége douloureux; ensuite la traîner lentement, et toujours en descendant, jusqu'à l'extrémité, ou la jointure la plus voisine; puis la remonter, sans toucher le corps, pour la poser encore et répéter le même mouvement descendant.
* * *

FEUILLETON.

SUITE DES

Mémoires d'un Médecin.

LE COLLIER DE LA REINE.

XI.

Où l'on commence à voir les visages sous le masque.

Les longues causeries sont le privilége heureux des gens qui n'ont plus rien à se dire. Après le bonheur de se taire ou de désirer, par interjections, le plus grand, sans contredit, est de parler beaucoup sans phrases.

Deux heures après le renvoi de sa voiture, le cardinal et la comtesse étaient au point où nous disons. La comtesse avait cédé; le cardinal avait vaincu, et cependant le cardinal, c'était l'esclave; la comtesse, c'était le triomphateur.

Deux hommes se trompent en se donnant la main. Un homme et une femme se trompent dans un baiser.

Mais ici chacun ne trompait l'autre que parce que l'autre voulait être trompé.

Chacun avait un but. Pour ce but, l'intimité était nécessaire. Chacun avait donc atteint son but.

Aussi le cardinal ne se donna-t-il point la peine de dissimuler son impatience. Il se contenta de faire un petit détour, et ramenant la conversation sur Versailles et sur les honneurs qui y attendaient la nouvelle favorite de la reine:

Elle est généreuse, dit-il, et rien ne lui coûte pour les gens qu'elle aime. Elle a le rare esprit de donner un peu à beaucoup de monde, et de donner beaucoup à peu d'amis.

—Vous la croyez donc riche? demanda Mme de La Mothe.

—Elle sait se faire des ressources avec un mot, un geste, un sourire. Jamais ministre, excepté Turgot peut-être, n'a eu le courage de refuser à la reine ce qu'elle demandait.

—Eh bien, moi, dit Mme de La Mothe, je la crois moins riche que vous ne la faites, pauvre reine, ou plutôt pauvre femme!

—Comment cela?

—Est-on riche quand on est obligé de s'imposer des privations?

—Des privations! Contez-moi cela, chère Jeanne.

—Oh! mon Dieu, je vous dirai ce que j'ai vu, rien de plus rien de moins.

—Dites, je vous écoute.

—Figurez-vous deux affreux supplices que cette malheureuse reine a endurés.

—Deux supplices? Lesquels, voyons.

—Savez-vous ce que c'est qu'un désir de femme? mon cher prince.

—Non, mais je voudrais que vous me l'appreniez, comtesse.

—Eh bien! la reine a un désir qu'elle ne peut satisfaire.

—De qui?

—Non, de quoi.

—Soit, de quoi?

—D'un collier de diamans.

—Attendez donc, je sais. Ne voulez-vous point parler des diamans de Bœhmer et Bossange?

—Précisément.

—Oh! vieille histoire, comtesse.

—Vieille ou neuve, n'est-ce pas un véritable désespoir pour une reine, dites, que de ne pouvoir posséder ce qu'a failli posséder une simple favorite? Quinze jours d'existence de plus au roi Louis XV, et Jeanne Vaubernier avait ce que ne peut avoir Marie-Antoinette.

—Eh bien, chère comtesse, voilà ce qui vous trompe, la reine a pu avoir cinq ou six fois ces diamans, et la reine les a toujours refusés.

—Oh!

—Quand je vous le dis, le roi les lui a offerts, et elle les a refusés de la main du roi.

Et le cardinal raconta l'histoire du vaisseau. Jeanne écouta avidement, et lorsque le cardinal eut fini:

—Eh bien! dit-elle, après?

—Comment, après?

—Oui, qu'est-ce que cela prouve?

—Qu'elle n'en a point voulu, ce me semble.

Jeanne haussa les épaules.

—Vous connaissez les femmes, vous connaissez la cour, vous connaissez les rois, et vous vous laissez prendre à une pareille réponse!

—Dam! je constate un refus.

—Mon cher prince, cela constate une chose: c'est que la reine a eu besoin de faire un mot brillant, un mot populaire, et qu'elle l'a fait.

—Bon, dit le cardinal, voilà comme vous croyez aux vertus royales, vous? Ah! sceptique! Mais saint Thomas était un croyant, près de vous.

—Sceptique ou croyante, je vous affirme une chose, moi.

—Laque le?

—C'est que la Reine n'a pas eu plutôt refusé le collier, qu'elle a été prise d'une envie folle de l'avoir.

—Vous vous forgez ces idées-là, ma chère, et d'abord, croyez bien à une chose, c'est qu'à travers tous ses défauts, la Reine a une qualité immense.

—Laquelle?

—Elle est désintéressée! Elle n'aime ni l'or, ni l'argent, ni les pierres. Elle pèse les minéraux à leur valeur; pour elle, une fleur au corset vaut un diamant à l'oreille.

—Je ne dis pas non. Seulement, à cette heure, je soutiens qu'elle a envie de se mettre plusieurs diamans au cou.

—Oh! comtesse, prouvez.

—Rien ne sera plus facile; tantôt j'ai vu le collier.

—Vous?

—Moi; non-seulement je l'ai vu, mais je l'ai touché.

—Où cela?

—A Versailles, toujours.

—A Versailles?

—Oui, où les joailliers l'apportaient pour essayer de tenter la reine une dernière fois.

—Et c'est beau?

—C'est merveilleux.

—Alors, vous qui êtes vraiment femme, vous comprenez qu'on pense à ce collier?

—Je comprends qu'on en perde l'appétit et le sommeil.

—Hélas! que n'ai-je un vaisseau à donner au roi.

—Un vaisseau?

—Oui, il me donnerait le collier; et une fois que je l'aurais, vous pourriez manger et dormir tranquille.

—Vous riez.

—Non, je vous jure.

—Eh bien! je vais vous dire une chose qui vous étonnera fort.

—Dites.

—Ce collier, je n'en voudrais pas.

—Tant mieux, comtesse, car je ne pourrais pas vous le donner.

—Hélas! ni vous ni personne, c'est bien ce que sent la reine, et voilà pourquoi elle le désire.

—Mais, je vous répète, que le roi le lui offrait.

Jeanne fit un mouvement rapide, un mouvement presqu'importun.

—Et moi, dit-elle, je vous dis que les femmes aiment surtout ces présens-là, quand ils ne sont pas faits par des gens qui les forcent de les accepter.

Le cardinal regarda Jeanne avec plus d'attention.

—Je ne comprends pas trop, dit-il.

—Tant mieux; brisons là. Que vous fait d'abord ce collier, puisque nous ne pouvons pas l'avoir?

—Oh! si j'étais le roi et que vous fussiez la reine, je vous forcerais bien de l'accepter.

—Eh bien! sans être le roi, forcez la reine à le prendre, et vous verrez si elle se fâche de cette violence.

Le cardinal regarda Jeanne encore une fois.

—Vrai, dit-il, vous êtes sûre de ne pas vous tromper; la reine a ce désir?

—Dévorant. Ecoutez, cher prince, ne m'avez-vous pas dit une fois, ou n'ai-je point entendu dire que vous ne seriez point fâché d'être ministre?

—Mais il est très possible que j'aie dit cela, comtesse.

—Eh bien, gageons, mon cher prince....

—Quoi?

—Que la reine ferait ministre l'homme qui s'arrangerait de façon à ce que ce collier fût sur sa toilette dans huit jours.

—Oh! comtesse.

—Je dis ce que je dis.... Aimez-vous mieux que je pense tout bas?

—Oh! jamais.

—D'ailleurs, ce que je dis ne vous concerne pas. Il est bien clair que vous n'allez pas engloutir un million et demi dans un caprice royal; ce serait, par ma foi! payer trop cher un portefeuille que vous aurez pour rien et qui vous est dû. Prenez donc tout ce que j'ai dit pour du bavardage. Je suis comme les perroquets, on m'a éblouie au soleil, et me voilà répétant toujours qu'il fait chaud. Ah! monseigneur, que c'est une rude épreuve qu'une journée de faveur pour une petite provinciale! Ces rayons-là, il faut être aigle comme vous pour les regarder en face.

Le cardinal devint rêveur.

—Allons, voyons, dit Jeanne, voilà que vous me jugez si mal, voilà que vous me trouvez si vulgaire et si misérable, que vous ne daignez plus même me parler.

—Ah! par exemple!

—La reine jugée par moi; c'est moi.

—Comtesse!

—Que voulez vous, j'ai cru qu'elle désirait ces diamans parce qu'elle a soupiré en les voyant; je l'ai cru parce qu'à sa place je les eusse désirés; excusez ma faiblesse.

—Vous êtes une adorable femme, comtesse, vous avez, par une alliance incroyable, la faiblesse du cœur, comme vous dites, et la force de l'esprit: vous êtes si peu femme en de certains momens, que je m'en effraie. Vous l'êtes si adorablement dans d'autres, que j'en bénis le ciel et que je vous en bénis.

Et le galant cardinal ponctua cette galanterie par un baiser.

—Voyons, ne parlons plus de toutes ces choses-là, dit-il.

—Soit, murmura Jeanne tout bas, mais je crois que l'hameçon a mordu dans les chairs.

Mais tout en disant ne parlons plus de cela, le cardinal reprit:

—Et vous croyez que c'est Bœhmer qui est revenu à la charge? dit-il.

—Avec Bossange, oui, répondit innocemment Mme de La Mothe.

—Bossange.... Attendez donc, fit le cardinal, comme s'il cherchait, Bossange, n'est-ce pas son associé?

—Oui, un grand sec.

—C'est cela.

—Qui demeure?...

—Il doit demeurer quelque part, comme au quai de la Ferraille ou bien de l'Ecole, je ne sais pas trop; mais en tout cas dans les environs du Pont-Neuf.

—Du Pont-Neuf; vous avez raison; j'ai lu ces noms-là au-dessus d'une porte en passant dans mon carrosse.

—Allons, allons, murmura Jeanne, le poisson mord de plus en plus.

Jeanne avait raison, et l'hameçon était entré au plus profond de la proie.

Aussi, le lendemain, en sortant de la petite maison du faubourg Saint-Antoine, le cardinal se fit-il conduire directement chez Bœhmer.

Il comptait garder l'incognito, mais Bœhmer et Bossange étaient les joailliers de la cour et aux premiers mots qu'il prononça, ils l'appelèrent monseigneur.

—Eh bien, oui, monseigneur, dit le cardinal; mais puisque vous me reconnaissez, tâchez au moins que d'autres ne me reconnaissent pas.

—Monseigneur peut être tranquille. Nous attendons les ordres de monseigneur.

—Je viens pour vous acheter le collier en diamans que vous avez montré à la reine.

—En vérité, nous sommes au désespoir, mais monseigneur vient trop tard.

—Comment cela?

—Il est vendu.

—C'est impossible, puisque hier vous avez été l'offrir de nouveau à Sa Majesté.

—Qui l'a refusé de nouveau, monseigneur, voilà pourquoi l'ancien marché subsiste.

—Et avec qui ce marché a-t-il été conclu? demanda le cardinal.

—C'est un secret, monseigneur.

—Trop de secrets, monsieur Bœhmer.

Et le cardinal se leva.

—Mais, monseigneur....

—Je croyais, monsieur, continua le cardinal, qu'un joaillier de la couronne de France devait se trouver content de vendre en France ces belles pierreries; vous préférez le Portugal, à votre aise, monsieur Bœhmer.

—Monseigneur sait tout, s'écria le joaillier.

—Eh bien! que voyez-vous d'étonnant à cela?

—Mais, si monseigneur sait tout, ce ne peut être que par la reine.

—Et quand cela serait? dit M. de Rohan sans repousser la supposition qui flattait son amour-propre.

—Oh! c'est que cela changerait bien les choses, monseigneur.

—Expliquez-vous, je ne comprends pas.

—Monseigneur veut-il me permettre de lui parler en toute liberté?

—Parlez.

—Eh bien! la reine a envie de notre collier.

—Vous le croyez?

—Nous en sommes sûrs.

—Ah! et pourquoi ne l'achète-t-elle pas alors?

—Mais parce qu'elle a refusé au roi, et que revenir sur cette décision qui a valu tant d'éloges à Sa Majesté, ce serait montrer du caprice.

—La reine est au-dessus de ce que l'on dit.

—Oui, quand c'est le peuple, ou même quand ce sont les courtisans qui disent; mais quand c'est le roi qui parle....

—Le roi, vous le savez bien, a voulu donner ce collier à la reine?

—Sans doute; mais il s'est empressé de remercier la reine quand la reine a refusé.

—Voyons, que concluez-vous, M. Bœhmer?

—Que la reine voudrait bien avoir le collier sans paraître l'acheter.

—Eh bien! vous vous trompez, monsieur, dit le cardinal; il ne s'agit point de cela.

—C'est fâcheux, monseigneur, car c'eût été la seule raison décisive pour nous de manquer de parole à M. l'ambassadeur de Portugal.

Le cardinal réfléchit.

Si fine que soit la diplomatie des diplomates, celle des marchands leur est toujours supérieure.... D'abord, le diplomate négocie presque toujours des valeurs qu'il n'a pas; le marchand tient et serre dans sa griffe l'objet qui excite la curiosité: le lui acheter, le lui payer cher, c'est presque le dépouiller.

M. de Rohan, voyant qu'il était au pouvoir de cet homme:

—Monsieur...., dit-il, supposez si vous voulez que la Reine ait envie de votre collier.

—Cela change tout, monseigneur. Je puis rompre tous les marchés quand il s'agit de donner la préférence à la reine.

—Combien vendez-vous ce collier?

—Quinze cent mille livres.

—Comment organisez-vous le paiement?

—Le Portugal me payait un à-compte, et j'allais porter le collier moi-même à Lisbonne, où l'on me payait à vue.

—Ce mode de paiement n'est pas praticable avec nous, monsieur Bœhmer, un à-compte, vous l'aurez s'il est raisonnable.

—Cent mille livres.

—On peut les trouver. Pour le reste?

—Votre Eminence voudrait du temps? dit Bœhmer. Avec la garantie de Votre Eminence, tout est faisable. Seulement, le retard implique une perte; car, notez bien ceci, monseigneur: dans une affaire de cette importance, les chiffres grossissent d'eux-mêmes, sans raison. Les intérêts de quinze cent mille livres font, au denier cinq, soixante-quinze mille livres, et le denier cinq est une ruine pour les marchands. Dix pour cent sont tout au plus le taux acceptable.

—Ce serait cent cinquante mille livres, à votre compte?

—Mais, oui, monseigneur.

—Mettons que vous vendez le collier seize cent mille livres, monsieur Bœhmer, et divisez le paiement des quinze cent mille livres qui resteront en trois échéances complétant une année. Est-ce dit?

—Monseigneur, nous perdons cinquante mille livres à ce marché.

—Je ne crois pas, monsieur. Si vous aviez à toucher demain quinze cent mille livres, vous seriez embarrassé: un joaillier n'achète pas une terre de ce prix là.

—Nous sommes deux, monseigneur, mon associé et moi.

—Je le veux bien, mais n'importe et vous serez bien plus à l'aise de toucher cinq cent mille livres chaque tiers d'année, c'est à dire deux cent cinquante mille livres chacun.

—Monseigneur oublie que ces diamans ne nous appartiennent pas. Oh! s'ils nous appartenaient nous serions assez riches pour ne nous inquiéter ni du paiement, ni du placement à la rentrée des fonds.

—A qui donc appartiennent-ils alors?

—Mais à dix créanciers peut être nous avons acheté ces pierres en détail. Nous les devons l'une à Hambourg, l'autre à Naples; une à Buenos-Ayres, deux à Moscou. Nos créanciers attendent la vente du collier pour être remboursés. Le bénéfice que nous ferons fait notre seule propriété; mais, hélas! monseigneur, depuis que ce malheureux collier est en vente, c'est-à dire depuis deux ans, nous perdons déjà deux cent mille livres d'intérêt. Jugez si nous sommes en bénéfice.

M. de Rohan interrompit Bœhmer.

—Avec tout cela, dit-il, je ne l'ai pas vu moi, ce collier.

—C'est vrai, monseigneur, le voici.

Et Bœhmer, après toutes les précautions d'usage, exhiba le précieux joyau.

—Superbe! s'écria le cardinal en touchant avec amour les fermoirs qui avaient dû s'imprimer sur le col de la reine.

Quand il eut fini et que ses doigts eurent à satiété cherché sur les pierres les effluves sympathiques qui pouvaient lui être demeurés adhérentes:

—Marché conclu? dit-il.

—Oui, monseigneur; et de ce pas, je m'en vais à l'ambassade pour me dédire.

—Je ne croyais pas qu'il y eût d'ambassadeur de Portugal à Paris en ce moment?

—En effet, monseigneur, M. de Souza s'y trouve en ce moment; il est venu incognito.

—Pour traiter l'affaire! dit le cardinal riant.

—Oui, monseigneur.

—Oh! pauvre Souza! je le connais beaucoup. Pauvre Souza!

Et il redoubla d'hilarité.

M. Bœhmer crut devoir s'associer à la gaîté de son client.

On s'égaya long-temps sur cet écrin, aux dépens du Portugal.

M. de Rohan allait partir.

Bœhmer l'arrêta.

—Monseigneur veut-il me dire comment se réglera l'affaire, demanda-t-il.

—Mais tout naturellement.

—L'intendant de monseigneur?

—Non pas; personne excepté moi; vous n'aurez affaire qu'à moi.

—Et quand?

—Dès demain.

—Les cent mille livres?

—Je les apporterai ici demain.

—Oui, monseigneur.

—Et les effets?

—Je les souscrirai ici demain.

—C'est au mieux, monseigneur.

—Et puisque vous êtes un homme discret, monsieur Bœhmer, souvenez vous bien que vous en tenez dans vos mains un des plus importans.

—Monseigneur, je le sens, et je mériterai votre confiance, ainsi que celle de Sa Majesté la reine, ajouta-t-il finement.

M. de Rohan rougit et sortit troublé, mais heureux comme tout homme qui se ruine dans un paroxisme de passion.

Le lendemain de ce jour, M. Bœhmer se dirigea d'un air composé vers l'ambassade de Portugal.

Au moment où il allait frapper à la porte, M. Beausire, premier secrétaire, se faisait rendre des comptes par M. Ducorneau, premier chancelier, et don Manoel y Souza, l'ambassadeur, expliquait un nouveau plan de campagne à son associé, le valet de chambre.

Depuis la dernière visite de M. Bœhmer à la rue de la Jussienne, l'hôtel avait subi beaucoup de transformations.

Tout le personnel débarqué, comme nous l'avons vu, dans les deux voitures de poste, s'était casé selon les exigences du besoin et dans les attributions diverses qu'il devait remplir dans la maison du nouvel ambassadeur.

Il faut dire que les associés, en se partageant ainsi les rôles qu'ils remplissaient admirablement bien, devant les changer, avaient l'occasion de surveiller eux-mêmes leurs intérêts, ce qui donne toujours un peu de courage dans les plus pénibles besognes.

M. Ducorneau, enchanté de l'intelligence de tous tous ces valets, admirait en même temps que l'ambassadeur eût fait assez peu acte de préjugé national, pour prendre une maison entièrement française, depuis le premier secrétaire jusqu'au troisième valet de chambre.

Aussi ce fut à ce propos qu'en établissant les chiffres avec M. de Beausire il entama avec ce dernier une conversation pleine d'éloges pour le chef de l'ambassade.

—Les Souza, voyez-vous, disait Beausire, ne sont pas de ces Portugais encroûtés qui s'en tiennent à la vie du quatorzième siècle, comme vous en verriez beaucoup dans nos provinces. Non, ce sont des gentilshommes voyageurs, riches à millions, qui seraient rois quelque part si l'envie leur en prenait.

—Mais elle ne leur prend pas, dit spirituellement M. Ducorneau.

—Pourquoi faire! monsieur le chancelier; est-ce qu'avec un certain nombre de millions et un nom de prince, on ne vaut pas un roi?

—Oh! mais voilà des doctrines philosophiques, monsieur le secrétaire, dit Ducorneau surpris; je ne m'attendais pas à voir sortir ces maximes égalitaires de la bouche d'un diplomate.

—Nous faisons exception, répondit Beausire un peu contrarié de son anachronisme; sans être un Voltairien ou un Arménien à la façon de Rousseau, on connaît son monde philosophique, on connaît les théories naturelles de l'inégalité des conditions et des forces.

—Savez vous, s'écria le chancelier avec élan, qu'il est heureux que le Portugal soit un petit Etat.

—Eh! pourquoi?

—Parce que, avec de tels hommes à son sommet, il s'agrandirait vite, monsieur.

—Oh! vous nous flattez, cher chancelier. Non, nous faisons de la politique philosophique. C'est spécieux, mais peu applicable. Maintenant, brisons là. Il y a donc cent huit mille livres dans la caisse, dites-vous?

—Oui, monsieur le secrétaire, cent huit mille livres.

—Et pas de dettes?

—Pas un denier.

—C'est exemplaire. Donnez-moi le bordereau, je vous prie.

—Le voici. A quand la présentation, monsieur le secrétaire? Je vous dirai que dans le quartier c'est un sujet de curiosité, de commentaires inépuisables, j'oserai presque dire d'inquiétudes.

—Ah! ah!

—Oui, l'on voit de temps en temps rôder autour de l'hôtel des gens qui voudraient que la porte fût en verre.

—Des gens!... fit Beausire, des gens du quartier?

—Et autres. Oh! la mission de M. l'ambassadeur étant secrète, vous jugez bien que la police s'occupera vite d'en pénétrer les motifs.

—Je l'ai pensé comme vous, dit Beausire assez inquiet.

—Tenez, monsieur le secrétaire, fit Ducorneau en menant Beausire au grillage d'une lucarne qui s'ouvrait sur un pan coupé d'un pavillon au-dessus de l'hôtel. Tenez, voyez vous dans la rue cet homme en surtout brun sale?

—Oui, je le vois.

—Comme il regarde, hein?

—En effet. Que croyez-vous qu'il soit, cet homme?

—Que sais-je, moi.... Un espion de M. de Crosne, peut-être?

—C'est probable.

—Entre nous soit dit, monsieur le secrétaire, M. de Crosne n'est pas un magistrat de la force de M. de Sartines. Avez vous connu M. de Sartines?

—Non, monsieur, non!

—Oh! celui-là vous eût dix fois déjà deviné. Il est vrai que vous prenez des précautions....

—La sonnette retentit....

—M. l'ambassadeur appelle, dit précipitamment Beausire, que la conversation commençait à gêner.

Et, ouvrant la porte avec force, il repousse avec les deux battans de cette porte deux associés qui, l'un la plume à l'oreille et l'autre le balai à la main, l'un service de quatrième ordre, l'autre valet de pied, trouvaient la conversation longue et voulaient y participer, ne fût-ce que par le sens de l'ouïe.

Beausire jugea qu'il était suspect, et se promit de redoubler de vigilance.

Il monta donc chez l'ambassadeur. Après avoir, dans l'ombre, serré la main de ses deux amis et co-intéressés.

ALEXANDRE DUMAS.
(A continuer.)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Barque Camilius, Sylvestre, pr Liverpool.
Emily Taylor, Clausen, pr Gênes.
York, Dubbs, pr New-York.
Barque Elizabeth, Long, pr Baltimore.
Brick Tasso, Beeson, pr Charleston.
Goelette Florinda, Kenmure, pr San Francisco.

ARRIVES.

Navire Edinburg, Taylor, de Liverpool.
Goelette Home, Olivier, de Tampico.

—STEAMERS.—

Boston, Dustin, de Louisville.
Magnolia, Thomasson, de Paducah.
Natchez, Leathers, de Vicksburg.
Bertrand, Castillo, de St Martinsville.
Cotton Plant, Morton, de Arkansas River.
Gipsey, Ure, de Baton Rouge.

LIGNE DE CUNARD.

D'ANGLETERRE.

Canada, pour Boston..........le 23 Juin
Niagara, pour New-York..........le 30 Juin

D'AMERIQUE.

Canada, de Boston..........le 18 Juillet
Niagara, de New-York..........le 25 Juillet

☞ Le soussigné (collecteur actuel) sollicite respectueusement le suffrage du peuple pour la place de Collecteur des Taxes d'Etat pour le 3me District Représentatif, à l'élection générale qui aura lieu en novembre prochain.
A. W. SCATES.
N.-B.—Le district est renfermé par les rues Canal, Julia, le Mississippi et le coteau de la Métairie.

☞ Le navire NAPOLEONE, capitaine Bolo, venant de Gênes, est en déchargement en face de la rue Dumaine. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis sous cinq jours de cette date, ou leurs marchandises seront envoyées aux entrepots publics à leurs frais et risques.
3 juil DOMINIQUE LANATA,
9 et 10, rue Jefferson.

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires du navire Sarde NAPOLEONE, ne seront responsables des dettes que pourra contracter l'équipage.
3 juil DOMINIQUE LANATA,
9 et 10, rue Jefferson.

MALADIES DE LA PEAU.
SIROP DE GIRARD.

Reçu par les derniers arrivages et en vente chez F. P. Ducongé, rue de Chartres, 30. Seul dépôt de la Nlle-Orléans.

MALADIES de la peau, telles que dartres, syphilis, scrofules, gale, goutte, rhumatismes, boutons, démangeaisons, rougeurs, etc. Guérison prompte, certaine et sans récidive par l'emploi du sirop sudorifique préparé par B. GIRARD, pharmacien, rue d'Enghien, No 8, à Paris, approuvé par MM. les professeurs de la Faculté de Médecine et publié par ordre du gouvernement.

Ce sirop, purement végétal, est reconnu par l'Académie royale de Médecine à Paris comme préférable à tous les dépuratifs en usage jusqu'à ce jour. Il est d'un emploi facile et d'un goût agréable; une cuillerée dans un verre d'eau équivaut à une tasse de tisane concentrée; il est employé également comme tonique et comme rafraîchissant, il excite l'appétit, facilite les digestions, dissipe les glaires et détruit la constipation; enfin il purifie le sang, corrige la trop grande âcreté des humeurs, rétablit la transpiration, l'embonpoint et la fraîcheur du teint.

Le flacon se vend à Paris à 10 fr. avec l'instruction. 15 juin

Levee Steam Cotton Press & Company.

LES directeurs de cette institution ont déclaré aujourd'hui un dividende de 6 0/0 sur le fond capital, provenant des profits de l'année et payable immédiatement. F. J. FORSTALL,
7 juill—6 Secrétaire.

A VENDRE à livrer, par le navire Quatre Sœurs, capitaine Moore, de Marseille:
150 caisses savon de France.
150 do Muscat.
100 paniers huile Piagniol, 24 onces.
1500 flacons de marasquino, vides.
100 caisses salaisons assorties.
30 do eau verte,
100 do eau de fleur d'oranger.
200 milliers bouchons ordinaires.
400 jarres de un baril chaque.
7 juil DOMINIQUE LANATA,
Nos. 9 et 10, rue Jefferson.

BOTTES, Souliers et Brodequins—430 caisses, en déchargement des navires Sir Holmes, Chs. Carroll et barques Gipsey et Orleans, à vendre par E. G. HOBBS,
7 juil 10, rue de la Douane.

A VENDRE en débarquement du navire Napoleone, venant de Gênes, directement—10 caisses chapeaux assortis, de paille de Florence, Italie,
7 juil DOMINIQUE LANATA,
Nos 9 et 10, rue Jefferson.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 6 juillet 1849.

Nos marchés ont été calmes cette semaine. Nous avons reçu mardi soir une dépêche télégraphique nous donnant un aperçu des nouvelles de l'Hibernia. Les affaires commerciales à l'étranger paraissent être dans les mêmes conditions que lors de notre dernière revue. Le coton à Liverpool était toujours coté à 4 3/4 d. pour Orleans fair; la demande était active. Le stock de notre place est tel qu'il est limité que les avis étrangers exercent peu d'influence sur nous. La rareté du coton et l'apparence favorable de la prochaine récolte continuent à faire hausser cet article.

La semaine qui vient de s'écouler a été pluvieuse et la température fort agréable. Le fleuve baisse. Il est maintenant 2 pieds 6 pouces au-dessous de la marque des grandes eaux.

COTON.—Arrivé depuis le 30 dernier, Louisiane et Mississippi 1,178 balles—Tennessee et North Alabama 330—Texas 534—Mobile 155—ensemble 2,197 balles. Expédié dans le même temps pour Liverpool 6,010 balles—Gênes 35—New York 877—Boston 464—Baltimore 33—ensemble 7,400 balles—donnant une réduction au stock de 5,212 balles, et laissant en main y compris tout ce qui se trouve sous vergue des navires non expédiés ce jour, un stock de 35,854 balles.

ETAT DU COTON

Stock en main au 1er sept. 1848		37,401
Arrivé durant la semaine	2,197	
Arrivé antérieurement	1,111,948	
		1,114,145
		1,151,546
Expédié durant la semaine	7,409	
Expédié antérieurement	1,108,123	
		1,115,532
Stock en main ce soir		35,854

Nous disions dans notre dernier rapport que le marché au coton n'était clos très ferme à une hausse de 1/8 c. Depuis cette époque la demande a été très affaiblie et les transactions relativement à l'approvisionnement de la place ont été considérables. Les ventes de la semaine ont été de 11,000 balles savoir:—Samedi 2,500—Lundi 2,000—Mardi 3,000 (Mercredi était jour férié,—Jeudi 2,300 et aujourd'hui 1,200 balles. Cette activité a causé une nouvelle hausse de 1/8 @ 1/4 cts et le marché tend encore à s'améliorer. Les avis de l'Hibernia représentent le marché de Liverpool dans le même situation que nous l'avions laissé dans notre dernière revue. —Nous avons reçu ce soir les nouvelles que nous transmet le Canada, parti le 23 du mois dernier. Les quelques ordres qui se trouvent sur place sont très difficiles à remplir; les expéditeurs sont obligés d'acheter le double de la quantité qui leur est demandée et de revendre ce qu'ils n'ont pas commission d'expédier. Cette manière d'opérer est ce qui force le chiffre des transactions; car s'il en était autrement le stock serait bientôt épuisé.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Inférieur	6	@ 6 1/4
Ordinaire	6 3/4	@ 7 1/8
Middling	7 1/2	@ 7 3/4
Good Middling	7 3/4	@ 7 7/8
Middling Fair	8 1/4	@ 8 1/2
Fair	8 3/4	@ 9
Fully Fair	—	@ —
Good Fair	—	@ —
Good and Fine	—	@ —

TABAC.—Arrivé depuis le 30 courant, 1,084 boucauts. Expédié dans le même temps, pour Liverpool 598 boucauts—Marseilles 304—Gênes 604—New York 194—Boston 71—Charleston 45—ensemble 1,752 boucauts. Stock en magasins et sous vergues des navires 20,944 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1848		14,684
Arrivé durant la semaine	1,084	
Arrivé antérieurement	39,350	
		40,974
Expédié durant la semaine	1,752	
Expédié antérieurement	32,136	34,088
		20,944

Ce marché a présenté un aspect assez animé; les transactions s'élèvent à 1,100 boucauts sans aucun changement dans les prix. La plus grande partie des ventes ont eu lieu à des conditions particulières, celles dont nous avons eu connaissance sont comme suit: 76 boucauts admis à 6—75 do 4 @ 5 1/4—87 do @ 5 1/4—6 do @ 4 3/4—90 do à 6—9 refuse @ 4 3/4 c—34 à @ 3 3/4—8 do @ 3 3/4—103 do @ 3 3/4—14 do @ 3 1/2 et 60 @ 5 cts la liv. Nous répétons nos cotes: Lugs 2 @ 3 1/2—feuilles, inférieures @ communes 3 1/2 @ 4 3/4 c, fair @ fine 4 3/4 @ 6 choix 6 3/4 @ 7 cts la liv.

SUCRE—Les ventes de sucre s'élèvent à 300 boucauts à des prix plus fermes. Nous cotons, savoir: inférieur 2 3/4 @ 3 3/4—commun 3 3/4 @ 3 3/4 c—fair 4 @ 4 1/2 c—prime 4 3/4 @ 4 3/4—choice 5 @ 5 1/4 cts la livre.

MELASSE—Le marché est toujours plat et les ventes de la semaine s'élèvent à 900 barils aux anciens prix, savoir: 10 @ 18 cts le gallon, suivant la qualité.

FARINE—Les arrivages ayant été moins considérables, cet article a haussé de 12 1/2 @ 25 cts. Les ventes de la semaine ont été de 8,000 barils et nous cotons maintenant:—marques ordinaires des Illinois et Iowa $4 25 @ $4 50. Second St-Louis à $7 1/2 @ $4 50—marques en faveur $4 75 @ $5 25 le baril.

CAFE—Le marché est plat et les ventes se font par petits lots. Rio 6 3/4 @ 6 3/4 cts la livre. Il ne se fait rien dans les autres qualités.

CEREALES—Les transactions de maïs ont été limitées par la faiblesse du stock, mais les prix ont haussé de 3 cts par boisseau. Au commencement de la semaine les cours étaient 34 @ 35 cts; ils sont aujourd'hui 35 @ 37 cts boisseau. Les ventes de la semaine s'élèvent à 18,000 sacs. Pas de ventes de blé. L'avoine vaut 33 @ 35 cts le boisseau. Le dernier prix est payé pour le St-Louis.

RIZ—Quelques ventes riz frais de la Caroline ont été faites de $1 37 1/2 à 3 50 les 100 liv. Le vieux riz vaut $3 25 cts.

SEL—Il n'a été rien fait cette semaine. Le sel de seconde main n'a pas varié—commun 85 c—fin $1 05 @ $1 10 le sac livré.

BEURRE ET FROMAGE—Ces articles sont peu actifs—Beurre de l'Ouest 9 @ 12 cts la liv., suivant la qualité—Fromage vaut 7 @ 7 3/4 cts la livre.

CHANDELLES—Blanc de baleine New-Bedford et Nantucket se vend 35 cts la liv.—Stéarine 20 @ 30 1/2 cts la livre.

GRAISSE.—Cet article n'a pas varié. En outre de quelques ventes qui ont eu lieu dans la semaine, nous remarquons 80 barils à 7 3/4 cts et 300 barillets à 8 cts la liv.

LARD SALE—Cet article ne se vend qu'au détail aux anciens prix. Plats cotes 5 3/4 @ 6 c—épaules 4 1/2 @ 5 cts—jambons ordinaires 6 3/4 cts—jambons au sucre et choisis @ 11 cts la liv.

BŒUF—Le marché est dépourvu de stock et les ventes ne sortent pas du détail—Mess $13 50—Prime $12 50 le baril. L'inspection du stock, au 1er, présente le retour suivant: 30 tierces—2,454 barils et 1,200 demi barils. Au commencement de la semaine, une vente de 300 barils avait eu lieu à des conditions particulières.

PORC—Des ventes considérables ont eu lieu au commencement de la semaine, comprenant 1,100 barils mess à des conditions non publiques, on suppose que le prix payé a été $10 62 1/2 et quelque petits lots à $10 75, dont un à $11. Depuis cette époque quelques ventes ont eu lieu à $10 62 1/2, mais les cours sont $10 75—Prime $8 50. Le montant du stock à l'inspection était de 40,911 barils.

WHISKEY—La demande est modérée; les cours sont: Rectifié 17 @ 17 1/4, suivant la qualité—Une vente de 100 barils, marque Dexter a été faite @ 40 1/2 cts le gallon.

CHANVRE—Les cours sont nominaux.

PLOMB—Environ 2,000 saumons des Hautes Mines ont été vendus samedi dernier à des conditions non-publiques. On suppose cependant que le prix a été $4 30 les 100 liv. liv.

CHAUX—Quelques ventes de chaux de Thomaston ont eu lieu depuis notre dernière revue à $3—Chaux de l'Ouest $2 25 @ 2 50 le baril.

SACS EN PITRE—Les transactions sont limitées, mais les prix sont les mêmes—10 1/2 @ 11 cts.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE—Ce marché n'a pas varié; les ventes se font au détail à 17 1/2 cts la yarde; et 9 cts la livre pour la corde.

CHANGE.—La demande a été limitée et les taux se maintiennent avec difficulté. Nous cotons: Sterlings: 7 1/2 @ 8 1/2 p. 0/0 prime—France 5f 27 1/2 @ 5f 35—Traites sur New York @ 60 jours, 3 1/4 @ 1 1/2 pour cent d'escompte—Checks, 1/4 @ 1 pour 0/0 de prime.

FRET—Le fret étranger n'a pas varié. Le coton pour Liverpool se charge de 5/16 d @ 3/8 d. Pour le Havre 3/4 cts. Le cabotage est plat.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES NEGOCIANS.
Nouvelle-Orléans, 29 juin 1849.

EN vertu de la 3me section de la charte d'incorporation de l'institution, les actionnaires auront à fournir dans dix jours, à dater du 2 juillet prochain, leurs obligations pour les sommes dues sur le montant de la souscription.
30 ja—10 JOHN PEMBERTON, Président.

IL A ETE VOLE—Pendant la nuit du 3 au 4 Juillet, deux demi-billets de la loterie de la Havane, chez M. Pedro Gelpi, encoignure Dumaine et Remparts. Le public est prévenu de ne point négocier ces billets, dans le cas où ils viendraient à gagner un lot. Ils portent les indications suivantes: l'un d'eux, un demi billet divisé en 1/8, fo. 1 et 2—7 et 8, No 6929; l'autre demi-billet, divisé en 1/4, fo. 1 et 2, No 3819. 6 juillet—3

A LOUER.—La cour, les étables et les magasins face à la rue des Remparts, traversant l'îlet jusqu'à la rue du Bassin, entre St-Louis et Toulouse et parfaitement bien disposés pour une remise, ayant 22 loges pour remiser les voitures &c. Il y a également sur les lieux une très belle maison. Prix du loyer, $1,200 par an.—S'adresser à ROBERT MURPHY,
6juil 62, Vieille-Levée.

A LOUER PRESENTEMENT une résidence aux Champs Elysées, entre les rues Joséphine et Célestine, près de l'Hôpital Franklin, consistant en quatre chambres, cuisine, chambres pour domestiques, un joli jardin sur le devant avec fleurs, et différents arbres, grand jardin potager avec des arbres fruitiers; une grande cour, remise, écurie, pompe. Le tout sera loué par an, à un bon locataire, à raison de $16 par mois. On peut s'informer sur les lieux.
6 juillet—15f

ATTENTION.

PERDU OU EGARE—Le soussigné prévient le public de ne pas négocier les billets ci-dessous désignés, le paiement en ayant été arrêté.

Trois billets tirés par Lafayette Byington, à son ordre et endossés par lui, portant la date du 6 juin 1849, et chacun de la somme de $3,000 payables à 9, 12 et 15 mois de date et devant porter 8 p. 0/0 d'intérêt s'ils n'étaient pas régulièrement payés à échéance. Les dits billets sont paraphés NE VARIETUR par J. R. Beard, notaire public, le 6 juin 1849, pour les identifier avec l'acte qui a été passé à son office. Une récompense libérale sera payée à la personne qui les remettra à
SAMUEL MOORE,
3 juil—☞ 91, rue St-Charles.

CREMES A LA GLACE.
SORBETS ET LIMONADES,
sur la place St-Antoine.

COURVOISIER & Co. préviennent le public que dimanche prochain 1er avril, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, situé place St-Antoine, où l'on servira journellement des Glaces, Sorbets et Limonades, depuis onze heures du matin jusqu'à [illegible].

Chemin de fer du golfe du Mexique.
PRIX REDUITS.
Encoignure Champs-Elysées et Bons-Enfants, 3ème Municipalité.
A PROCTORVILLE.—Lac Borgne.
Distance, 27 milles.
Prix du voyage..........50 cent.
Enfants et esclaves..........25

ARRANGEMENTS D'ETE.

Départs de la ville	Départs du Lac
A 6 heures A M	A 8 heures 1/2 A M
A 11 heures A M	A 1 heure 1/2 P M
A 4 heures P M	A 6 heures 1/2 P M

A chacun de ces voyages, les chars s'arrêteront comme par le passé.

Le dimanche il y aura un train spécial qui partira de la ville à 9 heures A M et du lac à 6 heures 1/2 P M. Ce train ne s'arrêtera pas.

L'arrangement ci dessus commencera le 1er juillet prochain. 2 juil☞

AVIS.

Lee et Brewster et al.
vs.
Alexander C. Gough de la Nlle Orléans, pour l'abandon forcé de ses propriétés.
Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans, No 2266.

TOUTES les personnes qui doivent à A. C. Gough sont requises de payer entre les mains du soussigné, et celles qui ont des réclamations contre le dit A. C. Gough sont invitées à présenter leurs comptes à HYPPOLITE MOSSY,
seul syndic,
3 juillet—2f p s p30j No. 52, rue Royale, N Orl.

AVIS—Remède infaillible contre la dyssenterie, ayant la propriété de faire cesser les selles sanguinolentes du jour au lendemain. Le dépôt est transféré chez Mme Docteur, accoucheuse, à la grocerie, encoignure Chartres et Toulouse. 25 juin—1m

CLOTURE DE LA SAISON.

Marchandises sèches de printemps et d'été au-dessous du prix coûtant.

THOMAS BRADY, 21 rue de Chartres.

A DATER de ce jour cette maison vendra audessous du prix coûtant le stock entier de ses articles de fantaisies et marchandises sèches de printemps et d'été, afin de dégager le magasin pour les arrivages de l'hiver. Les personnes qui désireraient acheter des sorties, schals barège, mousselines ou imprimées, ou quelque soit l'article de marchandises sèches dont elles pourraient avoir besoin, sont invitées à aller visiter ce magasin avant d'acheter ailleurs, elles trouveront l'occasion d'un bon marché.

N. B.—Le 1er novembre prochain Thomas Brady transportera son magasin au No. 22 rue de Chartres, où il fera l'ouverture d'un nouvel assortiment de marchandises sèches et nouveautés. 6 juil

Avis aux draymen et aux commis de déchargement.

NOUS ne paierons à l'avenir aucun voyage pour le transport de nos marchandises de la levée, qu'aux draymen porteurs d'un ordre signé de nous. 6 juil DUFOUR, WILLIAMSON & Co.

CHANGE sur Bordeaux, Marseille et le Havre payable dans Paris, à vendre par
A. CARRIERE,
6juil 25, Vieille Levée.

Dissolution de Société.

LA Société existant sous la raison de SLARK, DAY, STAUFFER & Co. expirera par limitation le 1er juillet prochain. Les affaires de ladite Société seront réglées par les soussignés.
ROBERT SLARK,
JAMES J. DAY,
ISAAC H. STAUFFER,
AUGUSTUS WHITING.
Nouvelle-Orléans, 18 juin 1849.

SOCIETE—Les soussignés ont formé une société, et continueront les affaires de la raison sociale, sous le nom et titre de SLARK, DAY & STAUFFER tant en cette ville qu'en la ville de New York, à partir du 1er juillet prochain.
ROBERT SLARK,
JAMES J. DAY,
ISAAC H. STAUFFER.
Nlle-Orléans, 18 juin 1849. 19jn—40f

LE Doct. Ercole CANTON, élève des hôpitaux de France et d'Italie, Ex-Chirurgien-Major de la garde mobile sarde, Ex Médecin Inspecteur des prisons et des eaux thermales de la province de Tarentaise, membre correspondant de la Société médicale, anatomique de Paris, &c., &c., Chirurgien Opérateur et Accoucheur, a fixé son domicile

Rue St Pierre, 175,

entre Bourgogne et Remparts, Nlle-Orléans.

Spécialité pour tout ce qui concerne les maladies des femmes et des enfants.

Poudre ANTHELMINTIQUE GERZVOISE, infaillible contre toute espèce de vers intestinaux. Sans odeur, agréable au goût, ses propriétés bénies sont reconnues [illegible] dans les maladies inflammatoires.

Traitement prompt, radical, sans mercure des maladies syphilitiques.

CONSULTATIONS de 11 heures à 2 heures.
19juin—1an

AVIS.
Cours d'Anglais.

M GOUBAULT a eu l'heureuse idée d'ouvrir dans son institution, rue des Remparts, entre les rues St Pierre et Toulouse, un cours d'anglais, le soir de 7 à 9 heures.

Les ouvriers venus d'Europe qui sentent l'impérieux besoin de connaître la langue anglaise pourront l'apprendre moyennant 4 dollars par mois.

GRANDE LIQUIDATION.

MADAME MACE

AYANT cédé son établissement sous les marchandises, offre, à partir de lundi prochain 2 juillet, son magnifique assortiment de nouveautés à des prix réduits, environ de la moitié du prix de vente ordinaire, ce qui offre aux dames une occasion rare, dont elles sont engagées à profiter.

Ne vendant plus, mais donnant presque sa marchandise, Mme. Mace informe respectueusement les dames que les conditions sont comptant.

Les marchands trouveront beaucoup d'articles à des prix très avantageux.

No 34, rue de Chartres,
30 juin Encoignure Douane.

CALLIGRAPHIE

RUE DE CHARTRES, No 29.

M. DOLBEAR ayant recouvré la santé, recommencera ses CLASSES D'ECRITURE au No 29, rue de Chartres, de 10 à 11 heures du matin et de 5 à 6 heures du soir. Les classes à l'encoignure des rues Race et Magazine auront lieu de 7 à 8 heures du soir. Les anciens élèves sont invités à reprendre le cours de leurs leçons, et les nouveaux seront admis à l'une ou à l'autre des deux classes. 30 juin

AUGUSTE MOLIER a transporté son magasin à son ancien établissement, rue St. Louis, No 90. 2 juillet

Marchandises pour le marché Mexicain.

200 Balles Mantas, Impériales et Mousselines imprimées, à vendre par
R. D. BLOSSMAN,
3 juil 12, rue Conti.

CHAUX—500 barils chaux fraîche, de la carrière de marbre du Cap, en bon ordre et venant d'arriver, à vendre au dépôt de chaux de
P. H. MONSSEAUX,
3juil—6f 216, rue St Louis.

FARINE MANIOC—4 barils farine manioc, en magasin et à vendre par S. V. BARRETT.
3 juil—3 36 Vieille Levée.

RHUM DE LA JAMAIQUE—2 poinçons, 1re qualité, en magasin et à vendre par
3 juil—3 S. V. BARRETT, 36 Vieille Levée.

TAMARINS—37 barils tamarins, en magasin et à vendre par S. V. BARRETT,
3 juil—3 36 Vieille Levée.

BOUTEILLES VIDES ANGLAISES—6,000 bouteilles vides anglaises, en magasin et à vendre par S. V. BARRETT,
3 juil—3 36 Vieille Levée.

POUZZOLANE OU CIMENT ROMAIN—Quelques Pouzzolane, en magasin et à vendre par
3 juil—3 S. V. BARRETT, 36 Vieille Levée.

WHISKEY—50 barils vieux Bourbon, à vendre par A. DELAMARE,
29 ja 26, rue St-Louis.

RHUM DE LA JAMAIQUE—3 boucauts vieux rhum de la Jamaïque, à vendre par
A. DELAMARE,
29 ja 26, rue St-Louis.

GENIEVRE de Hollande—5 pipes de la marque du steamboat, 8 do do de l'Etoile, 10 do de Schiedam, à vendre par
A. DELAMARE,
29 ja 26, rue St Louis.

DAMEJEANNES—En déchargement du navire Gliddon, 500 damejeannes de 5 gallons, 50 do do 3 gallons, 50 do do 2 gallons, 50 do 1 gallon, à vendre par A. DELAMARE,
29 ja 26, rue St Louis.

EAU DE VIE—A vendre par le soussigné—8 huitièmes de pipe vieux Pellevoisin 1815

5 demi	do	"London Dock" O. Dupuy		
10 do	do	couleur légère 4e preuve		
12 quarts	do	do	do	
4 demi	do	Cognac Pellevoisin Rochelle		
10 quarts	do	do	do	
20 huitièmes	do	do	do	
5 quarts	do	do	1847	
6 demi	do	do A. Dussaut Jr.		
8 quarts	do	do	do	

A. DELAMARE,
29 ja 26, rue St Louis.

HOTEL DU CHENE VERT,
A Biloxi.
TENU PAR MME PRADAT.

LE public est informé que cet établissement, si avantageusement connu pour la salubrité de sa situation, la beauté de ses jardins, allées, kiosques et la tranquillité dont on y jouit, est maintenant ouvert aux visiteurs.

Les propriétaires ont profité de l'hiver pour améliorer et agrandir la maison. Cet Hôtel peut maintenant recevoir deux cents pensionnaires de plus que l'année dernière, et les familles pourront avoir des maisons entières complètement séparées de l'Hôtel.

La table est servie avec une recherche toute particulière, les vins et les liqueurs sont des meilleures qualités. Le vin est compris dans le prix du dîner.

Mme Pradat a engagé un orchestre composé de bons musiciens, et il y aura deux bals par semaine. La salle de bal a 100 pieds de long, elle est élégamment décorée et séparée du reste de l'établissement, afin de ne pas importuner les personnes qui ne voudraient pas assister au bal.

L'Hôtel a engagé une compagnie de pêcheurs qui fourniront constamment la table d'huîtres et de poissons frais de toute espèce, tels que: poissons rouges, truites, grognards, pompano, maquereaux espagnols et chevrettes.

L'établissement possède aussi un magnifique Café, salle de billard, bateaux à promenades et des maisons de bains pour les dames et les messieurs. On peut également se procurer des voitures et des chevaux de selles.

Mme Pradat informe le public que rien n'a été épargné pour rendre l'Hôtel ci-dessus égal si non supérieur aux plus beaux établissemens de ce genre établis dans le Sud.

Les personnes qui désirent s'arrêter à l'Hôtel du Chêne Vert, sont invitées à en informer le capitaine du steamboat, afin d'être débarquées au wharf de l'Hôtel.

Les prix sont modérés. 2 juin—3m

C. GODIN, Libraire-Relieur,
RUE DE CHARTRES No. 133.

VIENT d'ajouter à son CABINET DE LECTURE un bon nombre d'ouvrages et romans—les œuvres de Paul de Kock, édition entièrement neuve, y compris Taquinet, le bossu, dernier ouvrage de l'auteur; le Fils du Diable, par Paul de Féval, &c.

Conditions de l'abonnement—$1 par mois et $3 de dépôt, payables d'avance.

VINS fins—343 c vin de Bordeaux, Haut-Brion, Branne Mouton, Chateau Leoville,
A vendre par BERNARD TURPIN,
[illegible] 98, Vieille Levée.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.—Le bateau paquebot régulier, OLIVIA, capitaine W. A. Grice, partira à l'avenir du bout du chemin à coulisses de Pontchartrain, tous les samedis après l'arrivée des chars de 4 heures de l'après midi. Les autres traversées se feront comme avant.
CASKIN & HARPER,
23 juin—30/3pe 36, rue du Gravier.

HOTEL DE SAINT-BERNARD.

Le bel établissement connu sous le nom de HOTEL ET RESTAURANT DE SAINT BERNARD, est ouvert depuis le 22 juin sur le bord du Lac Borgne, à l'extrémité du chemin de fer du golfe du Mexique, et sous la direction de Fan[illegible].

On trouvera constamment dans cet établissement toutes sortes de poissons frais et tout ce que le marché de la ville offrait de plus délicat en fait de mets.

On y trouvera aussi un assortiment complet des meilleurs Vins et des Liqueurs les plus fines.

Le public est prévenu que l'édifice est entièrement achevé, et que l'on pourra s'y assurer des chambres garnies, soit pour familles, soit pour personnes seules. 22 juin—30f

STEAMSHIP
FALCON.

NOUS venons encore solliciter les dames de venir examiner deux caisses de superbes toiles d'Irlande, douces et d'un fini parfait, reçues ce matin par le steamship Falcon.
THOMAS BRADY,
9 juin 21, rue de Chartres.

LES soussignés ayant clos leur liquidation au premier juin, continueront la vente des marchandises restant en magasin, à des prix plus avantageux encore que ceux auxquels ils ont vendu jusqu'à ce jour.

Désirant n'avoir pour la saison prochaine que des marchandises fraîches, nous vendrons sans limite ce qui nous reste, savoir:

Dentelles françaises, jaconats, organdis, barèges, soieries, bas de coton, de fil d'Ecosse, de soie, bas d'enfants de toutes grandeurs, etc.

Toiles à draps, 11 et 12/4, de 5/4 pour taies d'oreillers toiles à chemises, damassé pour nappes et serviettes, etc.

Mouchoirs batiste claire en tous genres, écharpes, gants et mitaines, mantelets dentelle, etc. etc.

Les articles ci-dessus mentionnés sont tous de première qualité, garantis entièrement et seront vendus sans réserve pour clore l'ancien assortiment. P. & E. REILLY,
7 juin—30f Encoig Royale et Canal

EN vente chez C. GODIN, libraire relieur, rue de Chartres No 133—
Le Comte de Monte-Cristo, 2 volumes illustrés.
do do 6 volumes in 12.
do do la pièce en 2 soirées.
Proudhon—De la création de l'ordre dans l'humanité, 1 vol.
J. J. Rousseau—Le Contrat Social.
ABONNEMENTS
A l'Echo des Feuilletons, la 5me livraison est prête à être lue.
Au Journal de modes La Toilette.
Au Magasin Pittoresque.
Cartes à jour, enveloppes de lettres.
Abonnement de lecture.
Atelier de reliures en tout genre. 7 juin

MAISON A LOUER.

Située rue Tréme, faisant face au canal Carondelet, auprès de la rue St Pierre, avec un magasin, trois chambres, cuisine, cour, water work et toutes autres facilités, cette maison vient d'être réparée tout à neuf.

S'adresser à Tainot frères, 161, rue de Chartres encoignure Toulouse. 21 juin

A LOUER,

UNE MAISON à trois étages, avec une cour spacieuse, logements pour domestiques etc., située rue de l'Esplanade, No 77, entre Conti et Royale, Première Municipalité.
S'adresser à G. M. LUCAS,
11 juin—1m No. 30 rue Bienville.

J. N. RICULFI & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
ET IMPORTATEURS
De Cigares de la Havane, Café et Sucre,
No 17, RUE CUSTOM.

ERNEST E. MOUGIN,
Pharmacien,
Encoignure Douane et Dauphine.
Le bureau du Dr. J. J. LANDREAUX est dans la même maison. 18 sept—1 an

Institutrice demandée.

ON désire pour une institution de la ville, une demoiselle qui puisse donner des leçons élémentaires et se fixer dans la maison. On préfère une demoiselle américaine ou anglaise parlant un peu le français. S'adresser au bureau du journal. 30 juin

VIN de Champagne à vendre par le soussigné—140 paniers marque "Express" grandes et demi-bouteilles
100 paniers marque "Flag" do do
110 do do "Sillery" de B. et B. Irroy de Mareuil
35 do do "Mailly" do do
A vendre par LEOPOLD JEANNET,
29ja 22, rue St Louis

VIN ROUGE ET BLANC—
20 caisses de Chablis
40 caisses Mission rouge
15 do Ville Dommange et Cumières do
10 paniers "Mailly" rouge
A vendre par LEOPOLD JEANNET,
29ja 22 rue St Louis

LES soussignés offrent à vendre d'importation directe et réserve, les articles suivans:
15 barriques Larose 1841.
20 do Branne Mouton 1844.
40 do St Estèphe 1846.
18 barils Haut-Sauternes 1841
100 do do 1846.
14 do St-Estèphe 1846.
100 paniers de 25 bouteilles, Larose 1841.
50 do de 50 demi do do.
30 do do Branne Mouton.
100 do de 12 bouteilles St-Estèphe.
100 do de 25 demi bouteilles Haut Sauterne.
10 quarts Madère.
300 paniers gueganet.
50 caisses marasquino.
100 milliers bouchons surfins.
En Douane:
200 demi, quarts et huitièmes de pipes de cognac des marques A. Moreau & Fils, et United Proprietors.
THOMAS PINET & Co,
27ja 183, rue Royale

CHAUDIERES A SUCRE—Une machine à vapeur de 12 sur 36, et toujours en main, un assortiment complet de chaudières à sucre en fer forgé et de différentes dimensions. Ces chaudières sont faites d'après les derniers modèles de New York, à vendre par BONNER & SMITH,
1fja—3m 35, rue du Camp

REÇU par le navire Pyramid, du Havre, Un grand assortiment de papiers peints pour tapisser les appartements, dessins les plus nouveaux, sortant des premières manufactures de Paris.
Papiers communs à 10, 15 et 20 cents le rouleau
Papiers fin de à 25, 30 et 40 cents le rouleau
Papiers fin glacé à 50 et 60 cents le rouleau.
Grand choix de bordures de toutes espèces
V. HEBERT, Libraire,
29ja 149, rue de Chartres

L'ILLUSTRATION,
Journal universel, orné de gravures sur tous les sujets actuels.

LA SEPTIEME année de l'ILLUSTRATION a commencé le 1er mars 1849. Sa collection forme actuellement, à raison de deux volumes par an, 12 volumes in-fo, contenant chacun 800 dessins, de toutes grandeurs et sur tous les sujets qui ont excité l'attention et la curiosité du monde depuis l'origine de ce journal.

L'Illustration paraît à Paris tous les samedis, depuis le 3 mars 1843.

Chaque No se compose de seize pages in folio, imprimées sur trois colonnes et présente la revue la plus complète qui existe de tout ce qui est digne d'exciter l'attention publique dans les événements contemporains.

On souscrit à la Nouvelle-Orléans chez
VICTOR HEBERT, Libraire,
149, rue de Chartres.

N. B.—Les premiers numéros de la nouvelle année viennent d'être reçus par le navire Fides du Havre. 29 mai

TH. MOREAU.
PARFUMEUR, rue Royale, No 162

A L'HONNEUR de prévenir ses amis et le public en général, qu'il fera mardi prochain, 29 du courant, l'ouverture d'un magasin provisoire dans le local ci-devant occupé par Mme Ste Rose Delaunay.

En raison du désastre arrivé à sa maison de commerce le 5 du présent mois, Th. Moreau prévient qu'il vendra ses marchandises augmentées de cinquante colis arrivés depuis l'incendie, par les navires Oregon, Marion, Brunswick, Charlemagne et Fides, du Havre, à des prix de beaucoup au-dessous du cours ordinaire par la raison que le local qu'il occupe se trouve trop restreint pour recevoir ces marchandises et celles qu'il attend.

Il est inutile de faire le détail des articles offerts aujourd'hui, le public sait que le magasin de Th. Moreau est un des mieux assortis en articles de fantaisie et de bon goût, et principalement en un choix considérable de chemises d'hommes.

MM. les COIFFEURS trouveront comme par le passé un assortiment complet des articles qui les concernent. 28 mai

Terrain à vendre à Lafayette.

UN terrain touchant à l'encoignure des rues Philippe et Fulton, ayant 31 pieds 9 pouces 6 lignes face à la rue Fulton, sur 166 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles. S'adresser à l'encoignure Bienville et passage de la Bourse, au Duty Coffee-House, à D. CABAS. 18 juin☞

A. LANUSSE & Co.
MARCHANDS DE CHARBONS.

ONT constamment en main un approvisionnement de charbon de English Canel, Pittsburgh et Anthracite. Les ordres laissés au bureau du passage de la Bourse, entre Conti et St Louis, ou au dépôt, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon, seront promptement remplis. 4 mai—1an

E. CLAUDE, MIROITIER,
ENCOIGNURE TOULOUSE ET CHARTRES, No 178.

REPOLIT les vieilles GLACES et les remet A NEUF; étamage, encadrements, dorures en tous genres et entreprennent tout ce qui concerne sa partie. Entrepôt de glaces françaises et de Belgique au plus juste prix.
☞ On se rendra à domicile. 10 janv—1an

LE CONSERVATEUR.
Compagnie Anonyme d'Assurance Mutuelle sur la Vie.

PAR les soins du CONSERVATEUR, plusieurs personnes mettent en commun, pour un même terme, une somme quelconque, les intérêts en sont capitalisés tous les six mois, et ce cumulent jusqu'au terme convenu, à cette époque, les survivants seuls partagent entr'eux, dans la proportion de leurs droits la masse formée par ces capitaux et ces intérêts composés.

Le bureau établi Passage de la Bourse, No 9 entre les rues Bienville et Douane, est ouvert tous les jours de neuf heures à trois heures.
3mai—☞ 6m.

UNE jument sorel de prix romain, blessée par la selle et âgée de 9 à 10 ans, s'est rendue chez le soussigné où le propriétaire pourra la réclamer en payant les frais.
G. LHOTE, entrepreneur,
28 juin☞ rue Franklin, front vieux Bassin.

CHANGE SUR GENES, à vendre par
DOMINIQUE LANATA,
28 juin Nos. 9 et 10, rue Jefferson.

OPIUM en caisses d'importation directe, venue par Boston en débarquement et à vendre par H. BONNABEL,
28 juin Droguiste, enc. Natchez et Tchoupitoulas.

VINS de Champagne—En magasin et à vendre par le soussigné,
300 paniers vin de champagne de la marque "Lucy" qualité supérieure.
100 paniers de (Flag Brand).
LEOPOLD JEANNET,
[illegible] 22, rue St-Louis.

BLANCS SALAISONS—[illegible]
E. A. [illegible]